



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 123400

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le fait qu'il est prévu d'instaurer une garantie de service minimum dans un certain nombre de services publics. Le trafic voyageurs de la SNCF est notamment concerné. Cependant, dans la mesure où les pouvoirs publics souhaitent développer le fret ferroviaire, il est également indispensable que les entreprises puissent avoir une garantie de sécurité des approvisionnements, faute de quoi elles continueront à préférer le transport routier par poids lourds. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique si la garantie de service minimum prendra également en compte le fret ferroviaire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123400

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 2007, page 4741